



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le mardi 17 octobre 2023 à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 11 au 18 octobre 2023 :

23-4-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 22 juin 2023

Administration générale

- 23-4-2 Remplacement des conseillers municipaux - Installation
- 23-4-3 Remplacement d'un adjoint au maire
- 23-4-4 Commissions municipales – Modification
- 23-4-5 Commission d'appel d'offres – Modification
- 23-4-6 Syndicat d'initiative – Représentants du conseil municipal – Modification
- 23-4-7 Handicap – Commission communale pour l'accessibilité – Modification

Ressources Humaines

23-4-8 Tableau indicatif des emplois – Modification

Affaires juridiques

- 23-4-9 Acquisition d'une emprise foncière 24 ter rue Jean-Baptiste Lebas cadastrée AX 136 p
- 23-4-10 Acquisition d'un foncier sis ilot du Docteur Breda entre les rues du Bosquiel et Lordan - 9T rue du Bosquiel - Cadastre section BV n°841

Intercommunalité

23-4-11 SIVOM Alliance Nord-Ouest – Convention de mise à disposition du personnel des archives

Tourisme

23-4-12 Syndicat d'initiative – Rapport d'activités 2022

Ecoles

- 23-4-13 Sorties scolaires et projets pédagogiques – Participation communale
- 23-4-14 Dotations de fonctionnement pédagogique de l'enseignement public

Vie économique

23-4-15 Autorisations d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 – Avis du conseil municipal

Développement durable

23-4-16 Aide à l'achat d'un composteur individuel – Création du dispositif

Finances

- 23-4-17 Mandat spécial
- 23-4-18 Remise gracieuse pour la régie de l'espace culturel
- 23-4-19 Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
- 23-4-20 Provisions comptables pour créances douteuses
- 23-4-21 Créances irrécouvrables
- 23-4-22 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 2 – Exercice 2023
- 23-4-23 Rapport d'orientations budgétaires 2024

Urbanisme

23-4-24 Demande communale d'évolution du zonage – Enquête publique du 3/10/23 au 7/11/23 – Parcelles BO n°95-96-256-241

Date de la convocation : le 11 octobre 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. X. BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSENS,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), Mme Marie-Andrée SION (à M. Didier DUPE), Mme Véronique DIERICKX (à M. le Maire)

Absent : M. Antoine DHALLUIN

Délibération n°23-4-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 22 juin 2023

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué, est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence est observée en hommage à Pierre Zimmermann décédé le vendredi 6 octobre.

Délibération n°23-4-2- Administration Générale - Remplacement des conseillers municipaux - Installation

- ✓ Compte tenu des départs intervenus depuis le dernier Conseil Municipal du 22 juin 2023, il a été procédé aux intégrations et à la présentation des nouveaux conseillers municipaux suivants :

Date	Ancien conseiller démissionnaire ou décédé	Nouveau conseiller municipal
28/08/2023	Dominique Freté	Francine Vancaeyzeele
28/09/2023	Hélène Robert-Marchand	Philippe Lempire
30/09/2023	Yves Paul	Laurent Gheysens
7/10/2023	Pierre Zimmermann	Véronique Dierickx

Délibération n°23-4-3- Administration Générale - Remplacement d'un adjoint au maire

- ✓ A la suite du décès de M. Pierre Zimmermann, Premier adjoint au maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal
 - de décider de l'élection d'un nouvel adjoint
 - de décider que le nouvel adjoint prendra rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire au 9^{ème} rang après les adjoints déjà élus, ceux-ci remontant dans l'ordre du tableau du 1^{er} au 8^{ème} rang.

M. John EVLARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 9^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il va modifier dans les prochains jours son arrêté de délégation et confiera à

PY. Hebbinckuys : La programmation et la gestion des évènements, expositions et spectacles culturels et municipaux, Le soutien aux associations culturelles

E. Desreumaux : Les cérémonies patriotiques, le soutien aux associations patriotiques, le musée de la Résistance

L. Gheysens : Les festivités traditionnelles municipales

Délibération n°23-4-4- Administration Générale - Commissions municipales – Modification

- ✓ Suite aux démissions de MM. Yves Paul, Dominique Freté, Mme Hélène Robert et le décès de M. Pierre Zimmermann, il vous est proposé de les remplacer au sein des commissions municipales.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23-4-5- Administration Générale - Commission d'appel d'offres – Modification

- ✓ Suite à la démission de M. Dominique Freté qui avait été élu membre titulaire de la CAO et le décès de M. Pierre Zimmermann, qui avait été élu membre suppléant, il convient de procéder à leur remplacement.

Il est proposé de désigner :

- M. Nicolas CARLIN, membre titulaire
 - M. Laurent GHEYSENS, membre suppléant
- M. Nicolas CARLIN et M. Laurent GHEYSENS ont obtenu : 29 voix

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n°23-4-6- Administration Générale - Syndicat d'initiative – Représentants du conseil municipal – Modification

- ✓ Suite à la démission de M. Yves Paul et au décès de M. Pierre Zimmermann, il convient de procéder à leur remplacement et il est proposé de désigner
 - M. Laurent Gheysens
 - M. Pierre-Yves Hebbinckuys
 M. Laurent Gheysens et M. Pierre-Yves Hebbinckuys ont obtenu : 30 voix
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele).**

Délibération n°23-4-7- Administration Générale - Handicap – Commission communale pour l'accessibilité –Modification

- ✓ Suite à la démission de M. Dominique Freté, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission et il est proposé de désigner M. Nicolas Carlin
- M. Nicolas Carlin a obtenu : 29 voix
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

Les délibérations

n°23-4-11- Intercommunalité - SIVOM Alliance Nord-Ouest – Convention de mise à disposition du personnel des archives

n°23-4-12- Tourisme - Syndicat d'initiative – Rapport d'activités 2022

n°23-4-15 – Vie Economique - Autorisations d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 – Avis du conseil municipal

n°23-4-17- Finances - Mandat spécial

n°23-4-18- Finances - Remise gracieuse pour la régie de l'espace culturel

n°23-4-19- Finances - Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

n°23-4-20- Finances - Provisions comptables pour créances douteuses

n°23-4-21- Finances - Créances irrécouvrables

font l'objet d'un vote global et sont adoptées à l'unanimité

Délibération n°23-4-8- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ M. le Maire fait le point des évolutions et rappelle qu'il ne s'agit pas d'un outil de gestion mais l'état administratif des postes des agents.
- ✓ A l'observation de Mme Naessens sur l'abstention de son groupe sur ce vote, M. le Maire précise que cette délibération ne permet pas d'évaluer les besoins en effectif au regard des projets de la commune qui pourront être abordés à l'occasion de la présentation du budget.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, JP. Lemai, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

Délibération n°23-4-24- Urbanisme - Demande communale d'évolution du zonage – Enquête publique du 3/10/23 au 7/11/23 – Parcelles BO n°95-96-256-241

- ✓ Il est proposé de demander au Président de la Commission d'enquête publique du PLU3, de modifier le zonage pour que cette parcelle UE (cadastrée en BO n°241) passe en UAR 6.1, avec SPA simple et d'instaurer un emplacement réservé sur les 4 parcelles sus-indiquées pour y réaliser des logements loi SRU, et ainsi faciliter l'atteinte de nos obligations et objectifs.
- ✓ M. le Maire précise qu'il s'agira d'un quartier peu dense, avec une hauteur limitée et une faible densité.
- ✓ A la question posée par Mme Vancaeyzeele sur l'intégration du projet dans le voisinage, M. le Maire indique que les jardins des voisins sont assez profonds ; ils ne seront donc pas gênés. Le projet n'est pas encore arrêté. Seules les règles sont posées.
- ✓ Pour répondre aux questions de Mme Naessens :
 - sur l'avancée des projets d'urbanisme, M. le Maire indique que la livraison des logements des projets des Fougères et de la Patte d'oie interviendront fin 2026-2027.
 - sur la hauteur des constructions retenue au PLU3, M. le Maire confirme que les hauteurs restent celles du PLU 2. Il n'y a pas d'augmentation.
 - Pour tout projet de plus de 17 logements réalisé en mixité sociale, le PLH métropolitain a défini l'orientation suivante : 40 % de logements libres, 30 % de logements abordables (PLS, BRS, accession sociale), 30 % de logements locatifs sociaux (PLUS – PLAI) dont 30 % de PLAI.
 - Il n'y a plus de parcelles urbanisables en dehors des projets déjà ciblés.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-4-9- Affaires Juridiques - Acquisition d'une emprise foncière 24 ter rue Jean-Baptiste Lebas cadastrée AX 136 p

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition de la partie de parcelle sise au 24 ter, Avenue Jean Baptiste Lebas, cadastrée en AX 136 p, à titre gracieux et prendre en charge les frais de remise en état du site en façade de la rue (élagage, pose de clôture, déplacement de compteur, ...).
- ✓ M. B. Jean-Baptiste indique que la municipalité poursuit le projet de la continuité cyclable de la Croix Blanche à Mouvaux.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-4-10- Affaires Juridiques - Acquisition d'un foncier sis ilot du Docteur Breda entre les rues du Bosquiel et Loridan - 9T rue du Bosquiel - Cadastre section BV n°841

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition de la parcelle cadastrée en BV 841, sis ilot du Docteur Breda, moyennant un prix fixé à 426 976 € TTC.
- ✓ Cette parcelle d'une contenance d'environ 1213 m², viendra compléter l'ensemble des biens de l'ilot Breda progressivement acquis par la ville depuis plusieurs années. Un projet d'intérêt communal à vocation mixte y sera réalisé (parking, logements, commerces, équipement, espace vert, ...), après réflexion menée en concertation dans le cadre d'un groupe de travail à venir.
- ✓ E. Desreumaux souligne que ce travail d'ensemble fait sens avec l'ouverture sur le cœur de Bourg. Il participera à rendre le centre ville qualitatif et dynamique.
- ✓ Francine Vancaeyzeele partage cet avis et souhaite participer au groupe de travail.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération- n°23- 4-13- Ecole - Sorties scolaires et projets pédagogiques – Participation communale

- ✓ La commune a décidé d'allouer une participation financière à chaque enfant domicilié à Bondues ayant participé à une sortie scolaire dont le caractère pédagogique aura été reconnu, à raison d'une fois au cours de leur parcours élémentaire sans en fixer le niveau.
- ✓ L'inflation constatée ces dernières années conduit à réviser ces montants en appliquant une hausse forfaitaire de 5%.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-4-14- Ecole - Dotations de fonctionnement pédagogique de l'enseignement public

- ✓ Une dotation budgétaire est mise chaque année à la disposition des chefs d'établissements scolaires publics pour leurs dépenses courantes de fonctionnement.
- ✓ L'inflation constatée ces dernières années conduit à réviser ces montants afin de permettre aux établissements de garantir le maintien d'un fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs enseignants.
- ✓ Il est proposé d'appliquer à compter de l'année scolaire 2023 / 2024 une augmentation de 5% à ceux délibérés précédemment et ce jusqu'à une prochaine révision.
- ✓ J. Evlard fait observer qu'il est important malgré les coûts de fonctionnement que représentent nos participations financières, de porter une attention particulière à nos écoles.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-4-16- Développement Durable - Aide à l'achat d'un composteur individuel – Création du dispositif

- ✓ Il est proposé la mise en œuvre d'une aide à l'achat d'un composteur individuel neuf pour les achats effectués jusqu'au 31 décembre 2026.
- ✓ Le montant de cette aide est fixé à 50% du prix d'achat avec un montant maximum plafonné à 50 €.
- ✓ Une seule aide sera octroyée par foyer et pour une période de 10 ans.
- ✓ M. Vanoye souligne le rôle de la commune dans les actions liées au développement durable.
- ✓ F. Vancaeyzeele propose de fixer un objectif quantitatif pour évaluer nos objectifs. Elle conseille d'accompagner les habitants sur la promotion de la gestion des déchets et de créer une dynamique collective.
- ✓ M. Lepoutre confirme que des informations sur la gestion des composteurs seront communiquées.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°23-4-22- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 2 – Exercice 2023

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin , L. Naessens, JP. Lemai, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

Délibération n°23-4-23- Finances - Rapport d'orientations budgétaires 2024

- ✓ A la question posée par M. Caudal, M. Descamps explique que le revenu des immeubles décroît entre 2022 et 2023 car en 2022, la ville a perçu une recette exceptionnelle pour la cession d'un immeuble. Par ailleurs, en 2024, la cession certains de nos logements de dépannage ne donnera plus lieu à des loyers.
- ✓ A la question posée par B. Jean-Baptiste, J. Evlard confirme que les droits de mutation sont en baisse et par précaution, ils ont été diminués dans les prévisions 2024 car l'évolution du marché est incertaine.
- ✓ M. Lempire s'interroge concernant la fiscalité locale, sur la possibilité de prendre en charge tout ou partie de la hausse des bases.
- ✓ M. Delebarre confirme que cela a été fait par le passé et la ville a compensé l'augmentation des bases par une baisse des taux. Il s'agit de définir l'équilibre car la baisse des taux diminue les recettes et les services rendus. Le maintien des taux de fiscalité est envisagé en 2024.
- ✓ A la question de Mme L. Naessens sur l'estimation du budget total d'investissement, J. Evlard précise qu'il sera présenté dans le détail avec le budget.
- ✓ Mme Naessens s'interroge sur l'effectif nécessaire afin de réaliser l'ensemble des travaux programmés ainsi que sur l'augmentation des frais de fonctionnement.
- ✓ J. Evlard précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement est due principalement à l'augmentation des fluides.
- ✓ M. le Maire indique que les effectifs ont été étoffés ces dernières années en matière de gestion des espaces verts, de police, de logistique des fêtes et cérémonies. L'objectif est de stabiliser les effectifs sans réduire les services rendus.

- ✓ B. Jean-Baptiste se félicite sur la capacité de la ville à voter le budget dès la fin de l'année. Il estime qu'il faut préserver la capacité d'autofinancement et maîtriser les frais de fonctionnement. Il faut également laisser à la prochaine équipe municipale des finances saines.

Questions écrites de Mme Naessens :

✓ **SECURITE:**

Jeudi et vendredi dernier des tirs de mortiers ont été entendus sur une grande partie de la ville. Une récurrence par rapport à d'autres déjà entendus cet été. Un investissement colossal a été mis en place pour faire face à l'insécurité sur la ville. Plusieurs témoignages existent. Pouvez-vous nous dire le plan d'action mis en place pour garantir la sécurité des Bonduois et aussi prévenir toute récurrence possible.

M. le Maire rappelle que la sécurité des Bonduois est assurée par la police nationale qui enquête à ce sujet. La municipalité a décidé en son temps de créer une police municipale et de prévoir des moyens de vidéosurveillance pour aider la police nationale dans l'exercice de sa mission.

L'enquête de la police nationale est en cours concernant les tirs de mortiers.

✓ **MOBILITE:**

Le nouveau parking Lecoindre permet de résoudre les problèmes de stationnement partiellement. Cependant, il reste des gros problèmes de stationnement au niveau de l'institution de La Croix Blanche. Pouvez-vous nous dire si vous avez des discussions en cours avec l'institut pour trouver une solution pérenne?

M. le Maire précise que la circulation à la Croix Blanche est problématique uniquement aux heures d'entrées et sorties des écoles, sachant que plus de 2500 élèves fréquentent ces établissements et proviennent de plus de 40 communes.

Un travail est en cours afin de favoriser et développer les modes de transport alternatifs (covoiturage, transports en commun). La mesure de gratuité des bus scolaires prise dans ce sens par la MEL l'année dernière va dans ce sens.

Un parking sur un terrain municipal a été ouvert pour permettre plus de stationnements.

Enfin, des réunions avec les directeurs d'école et associations de parents d'élèves ont lieu et le sujet est régulièrement travaillé avec eux.

✓ **VOIRIES:**

Il n'y a plus d'informations sur les travaux de l'avenue du Général de Gaulle. Avez-vous les nouveaux plans puisque les terrains à acquérir n'ont pas été acquis?

Des informations actualisées continuent à être mises en ligne pour l'information des habitants.

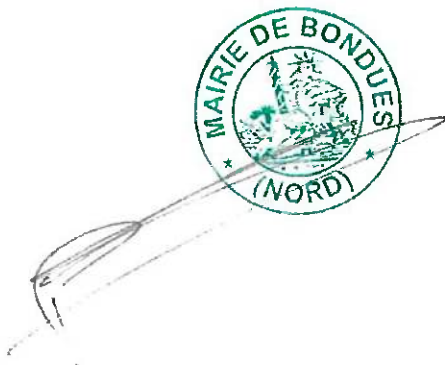
L'acquisition des terrains relève de la Métropole Européenne de Lille, propriétaire de la voie et maître d'ouvrage du chantier.

La séance est levée.

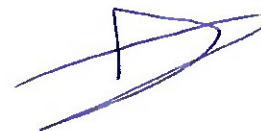
L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire

Le secrétaire adjoint



Pierre DELZENNE



Matthieu Descamps

